

communiqué

Pour diffusion immédiate

LES MINISTRES COMMENTENT L'ENTENTE CONCERNANT LE GATT

OTTAWA, le 14 avril 1989 -- Le ministre de l'Agriculture, M. Don Mazankowski, le ministre d'état aux Céréales et Oléagineux, M. Charles Mayer et le ministre d'État à l'Agriculture, M. Pierre Blaïs qualifient l'accord conclu au cours des négociations de la semaine dernière sur le commerce mondial de progrès majeur dans le projet de réforme des règles en vigueur dans le commerce agricole.

"Nous sommes satisfaits des objectifs à long terme qui ont été convenus et du cadre des mesures à prendre pour les atteindre", a déclaré M. Mazankowski.

"Cela correspond aux objectifs que s'est fixés le Canada pour assurer la viabilité à long terme de son agriculture : un accès sûr aux marchés mondiaux, des règlements et des règles de conduite équitables et efficaces dans le cadre du GATT, et une réduction substantielle, à l'échelle internationale, des subventions qui faussent les échanges", a poursuivi le Ministre.

"Il est important de souligner que, pour la première fois, les négociations toucheront toutes les mesures concernant l'accès à l'importation et la concurrence relative à l'exportation, y compris la dérogation dont bénéficient les États-Unis et les mécanismes de la Politique agricole commune de la Communauté économique européenne", a-t-il ajouté.

Bien que les pourparlers se poursuivent sur les moyens d'atteindre ces objectifs, on a convenu que, à court terme, le Canada, comme tous les pays participants, veillerait à ne pas dépasser les niveaux actuels de soutien et de protection accordés au secteur agricole sur les marchés intérieur et à l'exportation.

.../2